

## Fiscalité. Les redevables peuvent réduire leurs impôts en investissant dans des PME

# Rush pour éviter l'ISF

► L'impôt sur la fortune va-t-il être réduit à néant ? A quelques jours de la date limite pour rendre leur déclaration de patrimoine au fisc (le 15 juin), de nombreux redevables de l'ISF se ruent sur la dernière astuce fiscale créée par le gouvernement. Il s'agit de placer son argent dans une PME, les sommes étant purement et simplement déduites de l'impôt, et ce jusqu'à 50.000 €. Résultat, les cabinets de fiscalistes ne désespèrent pas.

« Nos clients sont très demandeurs, qu'ils paient peu ou beaucoup d'ISF », indique Patrice Ponmaret, dirigeant d'un cabinet à Rennes et président de la Chambre des indépendants du patrimoine, la principale fédération des conseillers en gestion. « Cela fonctionne très bien car ce type de placement est très accessible », se félicite Bernard Paran, directeur du pôle marchés financiers au cabinet [Thesaurus](#). A Bercy, on confirme le phénomène. Et pour cause : plus de 95 % des 528.000 Français payant l'ISF adressent au fisc un chèque bien inférieur à 50.000 €. La moyenne, qui est de 7.200 €, recouvre d'ailleurs de grands écarts : la moitié des contribuables assujettis à l'ISF acquitte moins de 1.200 €.

Plutôt que de verser ces sommes à l'Etat, de nombreux redevables préfèrent logiquement les investir dans une PME. Le risque de perte est certes élevé, mais les chances de gain le sont aussi. « Il faudrait être idiot pour continuer à payer l'ISF aujourd'hui », s'amuse un fiscaliste parisien.

**En 2008, une perte de recettes évaluée à 380 millions d'euros**

En revanche, l'engouement pour ce dispositif, adopté dans la fameuse loi Tépà (Travail, emploi, pouvoir d'achat) de l'été dernier, est tel que les conseillers en gestion de patrimoine prédi-

sent à l'Etat un manque à gagner conséquent. L'été dernier, Bercy a évalué la perte de recettes à 190 millions d'euros seulement pour 2008, avant de rectifier le tir à 380 millions d'euros durant l'automne. Mais si tous les contribuables payant jusqu'à 50.000 € d'ISF usaient du système, l'Etat perdrait sans doute plus de 3 milliards d'euros sur un impôt qui a rapporté 4,4 milliards en 2007.

Concrètement, le principe consiste à déduire de l'ISF 75 % des sommes investies directement dans une PME ou dans une holding. Si l'argent est mis dans des fonds d'investissement de proximité (FIP), qui ont été créés pour servir d'intermédiaires entre les contribuables et les chefs d'entreprise, la déduction est de 50 %. « Certaines holdings cumulent tous les avantages tandis que les FIP peuvent parfois occasionner des frais peu visibles au départ », analyse Julien Séraqui, président de Conseil Capital Plus et auteur du *Fiscal de la gestion de patrimoine* (éditions Séraqui).

Seules les sociétés de moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires sont prises en compte. Leurs patrons seront sans doute ravis de voir affluer des capitaux frais, d'autant que le dispositif fiscal oblige à engager ces fonds pour cinq ans minimum. « C'est la principale difficulté, il faut quand même connaître une PME qui a besoin d'argent et en qui on a confiance », explique un conseiller en gestion.

Du coup, les fiscalistes se sont mis frénétiquement à la recherche de PME en avril, quand les décrets d'application de la loi ont été publiés. De même, de nombreux intermédiaires sur Internet ont soudainement proposé d'investir dans des petites sociétés d'ici à la fin mai. « Sans forcément toutes les garanties », prévient-on à la Chambre des indépendants du patrimoine.

Nicolas Prissette